

# SPECIAL MOUVEMENT 2008

## PAS A PAS TOUTES LES ETAPES

*Du jeudi 6 mars au dimanche 16 mars inclus*

### SAISIE DES VŒUX 1ER TEMPS PAR I-PROF:

° Pour consulter la liste des postes:

- sur papier à l'IA, chez les IEN, peut-être dans certaines écoles

ET DANS NOS PERMANENCES ( voir page 6- « rôle des élus -comment les contacter »)

- sur internet : <http://www.ac-strasbourg.fr/sections/ia67> puis « doc téléchargeables » puis le nom d'utilisateur « semi » puis « private »

° Pour saisir vos vœux :

- taper : <https://bv.ac-strasbourg.fr/iprof/>

- s'identifier avec son compte utilisateur et son mot de passe ( numen )

- choisir rubrique « services » et suivre les indications

**PENDANT toute la période des différents temps du mouvement :**

« VOUS POUVEZ COMPTER SUR LES ÉLU(E)S DU SNUIPP » (voir rubrique plus loin)

*A partir du 19-20 mars*

### CONSULTATION DE L'ACCUSE DE RECEPTION

Cet accusé de réception est envoyé par l'administration dans la boîte i-prof de chaque participant au mouvement avec le récapitulatif de la saisie des vœux et du barème

*Jeudi 24 avril*

### CAPD « PRÉPARATOIRE » AU MOUVEMENT

Examen des éventuelles priorités-Permutations/ Mutations

*6 mai*

### CAPD MOUVEMENT 1ER TEMPS /congés formation :

À l'issue de cette réunion :

vos élu(e)s SNUipp vous contacteront, si vous leur avez confié le suivi de votre dossier (et un n° téléphone)

sinon, vous pourrez les contacter lors de la permanence téléphonique

**RESULTATS sur i-PROF à compter du 7 ou 8 mai**

*Fin mai/début juin*

### SAISIE DES VŒUX 2ème TEMPS: pour les PE2: plus de postes réservés

Ne concerne que les collègues qui n'ont rien obtenu lors du 1er temps; l'IA publiera une nouvelle circulaire  
LES ELU(E)S DU SNUIPP TIENDRONT DE NOUVELLES PERMANENCES

*Jeudi 12 juin*

2ème tps phase informatisée et préparation phase manuelle

*Jeudi 26 et vendredi 27 juin*

### CAPD 2 ÈME TEMPS

Intégrations (inéat/exéat)

*Jeudi 28 août*

### CAPD 3 ÈME TEMPS: Mvt, accès hors classe, liste aptitude PE

Pour le MOUVEMENT, ne concerne que les collègues n'ayant rien obtenu aux temps 1 et 2